

Cadre général

Axes et objectifs de référence :

Axe 4 « Participer à notre échelle aux engagements internationaux sur le climat »
 Axe 17 « Renforcer la qualité du service public départemental »
 Axe 11 « Prévenir les risques naturels et industriels »

Direction// service ou pôle d'affectation : Observatoire

Référence au programme, schéma, mission existant : L'ensemble des pratiques du conseil général au regard de leur impact environnemental

Description de l'action actuelle : action nouvelle

Description du projet

Objectifs : - Mesurer l'empreinte écologique du Conseil général du Finistère (L'empreinte écologique est un moyen (diagnostic), qui en permettant de mieux connaître l'impact du Conseil général en matière environnementale, facilitera la mise en œuvre de mesures visant à diminuer la pression que le Conseil général exerce sur le territoire)

Description du projet :

1. Bénéficiaire / public cible :

Elus et agents du Conseil général, partenaires du Conseil général, les Finistériens, l'environnement

2. Présentation du contenu du projet :

Résumé pour la consultation

Le fonctionnement d'une structure comme le Conseil général nécessite la consommation de ressources (énergie, espace) et entraîne une production de déchets et de pollution. Aussi, l'exercice des missions du Conseil général (transports scolaires, déplacement des agents...) génère, entre autres impacts, la production de gaz à effets de serre, la consommation d'espace,... Le fonctionnement de la collectivité départementale a donc des impacts notoires sur l'environnement qu'il est intéressant de mesurer afin de connaître la pression qu'exerce le Conseil général sur la nature. L'empreinte écologique est un instrument qui contribue à la mesure de cet impact environnemental.

Informations plus détaillées

L'empreinte écologique est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population ou à une structure pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Elle mesure la superficie nécessaire pour que la structure ou la population d'un territoire donné (pays, région, ville...) puisse continuer à vivre durablement, c'est à dire sans détruire le capital naturel. L'empreinte écologique est exprimée en hectares. Contrairement au bilan carbone qui ne mesure que l'émission de gaz à effets de serre, l'empreinte écologique prend en compte cet élément mais aussi des impacts sur l'environnement, de nature différente (consommation d'énergie, production de déchets...). L'empreinte écologique est un outil évolutif puisqu'elle pourra être recalculée périodiquement afin d'apprécier son évolution.

3. Moyens et coûts :

La société « Empreinte écologique SARL » est la seule société pouvant réaliser la mesure de l'empreinte écologique. La méthode consiste à modéliser le fonctionnement du Conseil général à travers ses flux (nbre de km parcouru...) et ses consommations (électricité, eau, carburant...). Le coût de la prestation est de l'ordre de 15 000 €.

Modifications proposées par rapport à l'existant : néant

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

Validation du projet (juillet 2006), étude de faisabilité (été 2006), rédaction du cahier des charges (automne 2006), passage de l'appel d'offres (automne 2006), rendu (fin 2006 /début 2007)

Indicateurs de suivis : Réalisation du calcul de l'empreinte écologique (oui/non).

A terme, l'objectif sera bien de diminuer l'empreinte écologique du Conseil général. Une valeur cible pourra alors être fixée.

Délais : Rendu fin 2006 / début 2007

Acteurs

Elu référent : Louis Le Pensec

Chef de projet/Référent : Observatoire

Partenaires internes : tous services

Partenaires externes : tous partenaires, prestataire de service.